

SÉANCE N° 8/2018 DU 3 DECEMBRE 2018

Début: 14.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
PIRROTTE Frank, Échevin
STURM Richard, Échevin
SCHOLLER Guy, Conseiller
BRUCH Jean-Marie, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Discussion et vote du budget rectifié 2018 et du projet de budget 2019.
 - Réponses aux questions des conseillers
 - Prise de position des partis politiques
 - Vote du budget rectifié 2018
 - Vote du budget 2019
- 3) Plan de gestion annuel 2019 des forêts communales.
- 4) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 : Approbation du projet 201005 relatif à la mise en état ordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2019.
- 5) Voirie rurale – 4/411/221313/19001 : Approbation du projet 201002 relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2019.
- 6) Redevances relatives à la confection d'un raccordement à la conduite d'eau, article 1/630/169100/99001 – modification.
- 7) Taxes de chancellerie, articles 2/120/707250/99001, 2/130/707220/99001 et 2/130/707250/99001 – modification.
- 8) Taxes et redevances pour la participation aux foires et marchés – introduction d'une caution pour stand de kermesse.

- 9) Taxes et redevances en matière de cimetières, articles 2/626/706200/99001, 2/626/706200/99002, 2/626/708216/99001, 2/626/741000/99002 – modification.
- 10) Tarifs pour l'utilisation des centres culturels, salles, cours d'école et places, article 2/831/708213/99001 – modification.
- 11) Tarifs pour la location de matériel divers aux associations et clubs locaux, article 2/831/708220/99001 – modification.
- 12) Repas sur roues – 2/220/706060/99001 – adaptation du prix du repas sur roues à partir du 1^{er} janvier 2019.
- 13) Fixation de cautions – modification.
- 14) Subventions aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables - Art.3/590/648120/99002 P – modification.
- 15) Demande pour ester en justice en matière d'autorisation à bâtir dans la « Rue du Bois » à Bascharage.
- 16) Projet d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharage, introduit par Luxplan S.A., L-8303 Capellen, pour le compte de Felix Giorgetti Sàrl – Approbation provisoire.
- 17) Modification temporaire de l'organisation scolaire – classe de neige.
- 18) Budget ordinaire 2018 – Approbation d'un don dans le cadre des « Semaines loisirs ».
- 19) Acte notarié relatif à l'adjudication du 6 novembre 2018.
- 20) Personnel communal : Création d'un poste B1 pour le nouveau Service financier/Recette.
- 21) Approbation de titres de recettes.
- 22) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.
- 23) Commissions consultatives de la commune de Käerjeng – Remplacement d'un membre démissionnaire dans la commission de la jeunesse, du 3^{ème} âge et des loisirs.
- 24) Aménagement communal et développement urbain – Demande de lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 36 rue du X Septembre (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 465/2544) – Approbation
- 25) Questions et réponses.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En début de séance je sollicite l'aval des membres du conseil communal à inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour. En effet, le LSAP nous a saisi d'un courrier pour procéder à un changement de membre dans une commission consultative. En plus, le collège échevinal a été saisi mardi dernier d'une demande morcellement de terrain. Comme la convocation vous a déjà été remise lundi dernier et afin d'éviter tout retard inutile, nous sollicitons votre accord pour l'inscription de ces deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

Approbation unanime.

Point 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je reviens encore à deux questions posées lors de la dernière séance. J'informe la conseillère Mireille Duprel qu'une table à langer vient d'être commandée et sera sous peu mise en place dans les installations sanitaires du « Käerjenger Treff ». À l'adresse du conseiller Arsène Ruckert, je peux confirmer que la dalle de béton défectueuse dans la « Rue des Prés » à Clemency a été inspectée par le service technique, elle ne pourra cependant être remplacée qu'au printemps prochain.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Comme déléguée communale au SICONA, j'y avais proposé dans le cadre du 2e plan national de protection de la nature, de renaturer la zone marécageuse « Bouferdanger Muer ». Comme cette zone est détenue par l'État, diverses instances ministérielles doivent se concerter pour élaborer un programme efficace afin de pouvoir réaliser ce projet intéressant. Une première réunion a eu lieu la semaine dernière. La prochaine, pour discuter de la façon de procéder, est prévue au printemps.

Point 2) Discussion et vote du budget rectifié 2018 et du projet de budget 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Aucune question n'a été introduite, de sorte que nous pouvons directement passer aux prises de position des différents groupements politiques.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Nous voulons d'abord remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent document et plus spécialement Monsieur Claude Freichel.

Nous constatons au niveau de l'excédent du budget ordinaire 2019 un surplus de 1,3 million € par rapport à l'année en cours, alors que l'excédent 2018 enregistre déjà un surplus de 2,9 millions € par rapport à l'exercice antérieur. Nous pouvons désormais constater que nous disposons, depuis la réforme des finances communales, d'un excédent nettement plus important, ce qui nous rend une certaine sécurité de planification dans la réalisation des projets extraordinaires. Nous devons toutefois rester vigilants puisque l'actuelle conjoncture pourra stagner à un certain moment.

Est également à juger positif l'approche prudente lors de l'établissement du budget, de sorte que la situation financière au compte final est toujours plus favorable que celle prévue au budget. Ainsi, le compte 2017 se clôture avec un excédent de 6,7 millions € par rapport au budget initial (4,1 millions €) respectivement au budget rectifié (3,9 millions €).

Un autre facteur important au budget ordinaire représente la masse salariale, s'élevant à quelque 16 millions €, soit 46 % du total des dépenses du budget ordinaire. Ce rapport est correct, malgré une augmentation de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Afin que le rapport ne dépasse pas le cap des 50 %, tout en garantissant un fonctionnement efficace des services dans le sens d'une commune moderne, disposant d'un excédent suffisant au budget ordinaire pour assurer le financement des futurs projets extraordinaires, il est élémentaire de veiller au coût des ressources humaines et de générer de nouvelles recettes.

Sur ce dernier point, la loi aide les communes en exigeant que les différents services fonctionnent sur la base du principe de la couverture des coûts occasionnés, raison pour laquelle la Commune vient d'adapter la semaine dernière les taxes et tarifs dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets.

En ce qui concerne les dépenses extraordinaires, nous constatons que beaucoup a été investi durant l'année en cours, une tendance qui se confirme pour 2019. Les dépenses extraordinaires pour 2018 sont ajustées de 22,6 à 18,8 millions €. En 2019, les investissements se chiffrent à 15,7 millions €. Cet investissement est moindre par rapport aux années 2014 à 2017, où beaucoup de projets de fusions furent réalisés. Nous retournons désormais à la normalité, même si quelques projets de fusion restent à réaliser.

Déi gréng profite de l'occasion pour commenter divers projets et décisions de l'actuelle majorité.

La majorité s'est décidée à être active dans les domaines du Pacte Climat et de l'Alliance pour le Climat. Pour rendre visible les diverses actions, les investissements y relatifs sont marqués au budget. Il n'est pas facile de chiffrer ces investissements au budget.

Les constructions nouvelles sont, dans la mesure du possible, planifiées avec la classe énergétique AAA. Tel est le cas pour le « Käerjenger Treff » et la nouvelle école préscolaire à Clemency. D'autant plus, nous nous efforçons d'équiper les bâtiments avec des équipements pour la production d'énergie renouvelable. Ainsi le « Käerjenger Treff » a été équipé d'une installation photovoltaïque, permettant d'injecter l'électricité dans le réseau public, alors que le bâtiment de l'école préscolaire dispose d'une installation de batteries rechargeables pour utiliser l'électricité produite pour ses propres besoins. Une installation similaire sera installée sur le toit de l'atelier communal.

Des bâtiments existants seront, à chaque fois que cela semble nécessaire et judicieux, réaménagés pour accroître l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de la mobilité douce, nous voulons étendre le réseau des boxes à vélos (M-BOX) pour que les usagers puissent garer leurs vélos en toute sécurité.

Au cas d'une décision favorable pour la prorogation du catalogue des subventions aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables, nos citoyens profitent d'une subvention unique de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Il est important d'informer et de sensibiliser les citoyens dans ces domaines, raison pour laquelle nous organisons annuellement une campagne de sensibilisation ensemble avec « Energiepark Réiden ». Parallèlement, nous profitons du marché local et des journées de

l'énergie et de la mobilité pour sensibiliser nos citoyens de la problématique du changement climatique.

Mais également au sein de notre administration, nous nous efforçons à devenir plus respectueux envers l'environnement et le climat. Dans la présente optique, nous venons d'équiper différents services de voitures électriques et de vélos à assistance électrique.

Notre commune investira durant l'année prochaine quelque 2,3 millions € dans les stations d'épuration en vue de l'amélioration de l'assainissement des eaux usées.

Nous nous félicitons également du projet pilote « Refill-station » au centre sportif du « Dribbel », promouvant la réduction de l'usage de bouteilles en plastique. En cas d'acceptation de l'offre, nous songeons à étendre le système à d'autres installations.

Il mérite également de citer le projet du jardin pédagogique « Op Acker » ainsi que celui d'un jardin communautaire.

Parmi les projets réalisés en 2018, déi gréng se félicite du réaménagement de la piscine scolaire « Op Acker » au profit des écoliers et des citoyens aux cours du soir (2 millions €).

Le « Käerjenger Treff » est achevé et l'ancienne école de Clemency a été mise en conformité selon normes en vigueur. En outre, le parking avec borne électrique vient d'être terminé.

La circulation dans la « Rue de la Résistance », au centre de Bascharage, a su être apaisée.

Les travaux de rénovation pour l'office social au 29, « Rue de la Résistance ne sont pas encore complètement achevés. Le coup d'envoi des travaux pour l'aménagement de logements pour étudiants dans les anciens locaux de l'école de musique sera donné en 2019.

Le nouveau parc avec aires de jeux au lieu-dit « Um Paesch » à Hautcharage, un lieu de rencontre pour tout âge confondu, devrait ouvrir ses portes au printemps 2019.

La nouvelle école préscolaire à Clemency constitue un autre projet important. Dès son ouverture, le scoutisme pourra être réaménagé pour accueillir les guides et scouts de la commune.

Au niveau des infrastructures routières, les chantiers des « Rue Théophile Aubart », « Rue de Fingig », la « Rue des Prés » et la « Rue Belair » à Bascharage devraient être achevés en 2019. Par la suite, seront entamés les réaménagements des « Rue Jean-Pierre Thiry », « Rue Nicolas Roth » et « Rue Eugène Mouschand » à Hautcharage.

Un autre chantier d'envergure constitue le réaménagement du « Bd. J.F. Kennedy ». Ce projet est étroitement lié au contournement de Bascharage et à la construction d'un parking à plusieurs niveaux à la gare de Bascharage. Le tracé actuel du côté de Sanem devra être rabaissé. Toutes ces mesures contribueront à une amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier.

Nous attendons également avec impatience le projet du réaménagement des cours d'école « Op Acker », accueillant des équipements sportifs et une grande aire de jeux, à l'instar de celle de Clemency-Gare. Ce projet a été développé ensemble avec les écoliers du site « Op Acker ».

Avec l'agrandissement de l'atelier communal « WAAZ », le HALL75 pourra être démoli pour faire place à une nouvelle école préscolaire avec maison relais intégrée.

L'année 2019 prévoit aussi bien la planification d'une nouvelle salle des fêtes à Clemency qu'une étude en vue du réaménagement du site « Bommerbösch ».

Nous avons également l'intention d'acquérir des espaces de logement au profit des réfugiés disposant d'une autorisation définitive de séjour. Cette initiative complète parfaitement le

projet pour la construction de structures d'accueil pour réfugiés. Dans les deux cas, la Commune désire encadrer les réfugiés pour les intégrer dans la société.

Finalement, nous nous félicitons qu'enfin le projet national pour la construction d'une maison de soins se concrétise. Une fois encore, il s'agit d'intégrer les personnes âgées dans la vie communale.

Déi gréng est d'avis qu'une fois de plus le budget 2019 est en parfait équilibre. La Commune investit dans tous les domaines importants et dans toutes ses localités. La dette communale par habitant continue à baisser, l'annuité annuelle de 1,2 million € représente tout juste 3,5 % des dépenses ordinaires et l'endettement continuera à baisser dans les prochaines années puisqu'aucun emprunt n'est prévu pour l'instant. Dans l'hypothèse cependant, où le recours à un nouvel emprunt serait incontournable pour le financement d'un projet intergénérationnel, la situation financière actuelle le permettrait sans problème.

Déi gréng est d'avis qu'avec le présent budget la commune de Käerjeng saura se développer sainement tout en laissant la porte ouverte à d'autres investissements, raison pour laquelle nous donnerons notre consentement au budget 2019.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Permettez-moi d'abord de remercier Monsieur Claude Freichel et tous les collaborateurs ayant contribué à l'élaboration du budget.

Je veux commencer avec une évaluation globale de la situation financière. Le budget ordinaire 2019 clôture avec un excédent de 8 millions €. L'endettement total s'élève fin 2019 à quelque 7 millions €. En outre, le bourgmestre vient de nous informer, lors de présentation du budget, que la commune a encore droit à 7 millions € de subvention spéciale en relation avec la fusion de communes.

On peut donc être rassuré, la situation financière de notre commune est saine. Cela est d'autant plus louable, sachant que de nombreux défis nous attendent dans les années à venir. A part les projets en cours qui doivent être financés, nous devons prévoir des investissements dans les domaines de l'enseignement fondamental et de l'accueil des enfants.

Pour ce faire, les communes se voient attribuer des fonds publics, tels que les dotations de l'État et l'impôt commercial. Rien que du fonds de la dotation de l'État, nous touchons un montant de 29,2 millions €, un surplus de 4,4 millions € ou 15,5 % par rapport à l'avant-dernier exercice. La situation financière de l'État et du pays est excellente et les communes en profitent également, et plus particulièrement de la réforme des finances communales.

D'un autre côté, la commune génère également des recettes propres, provenant de taxes et des impôts communaux. Je rappelle encore une fois que nous venons déjà d'adapter les droits d'inscription aux cours du soir et à l'école de musique pour 2019. Aussi avons-nous réajusté, lors de la dernière séance, les taxes et tarifs dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets. Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur des adaptations en matière de raccordement à la conduite d'eau, taxes de chancellerie, cimetière, location de salles et de matériel et de repas sur roues.

Il s'agit d'une vraie avalanche d'adaptations tarifaires qui nous saute aux yeux en lisant le budget 2019. Bien qu'il soit compréhensible que l'une ou l'autre taxe doive être ajustée de temps en temps, nous devons cependant veiller à ne pas trop tirer sur la corde. Même si nous procédons à une augmentation de l'allocation de compensation à la consommation, nos administrés vont ressentir les augmentations tarifaires.

On constate aussi que les dépenses ordinaires augmentent de 8 %, une hausse non négligeable. Même si nous pouvons nous le permettre pour le moment, nous devons rester

attentifs et ne pas simplement compter sur une croissance continue des subventions étatiques.

Une majeure partie des dépenses ordinaires est évidemment en relation avec les coûts du personnel. Dans ce cadre, nous constatons une amélioration des rapports entre l'enseignement et les structures d'accueil. Il y a cependant encore une certaine marge de progression au niveau de la coordination entre l'enseignement, l'accueil, les activités sportives et l'enseignement musical. Nous nous demandons si le collège échevinal peut lui seul venir à bout de ce défi ou bien si on devrait peut-être créer un poste spécial pour la coordination. Nous avons déjà constaté au niveau du conseil communal que notre Commune dispose de tous les atouts, soit en services, structures ou clubs pour organiser un encadrement des activités périscolaires. Il s'agit de coordonner au mieux les diverses activités entre elles.

Au sujet de l'enseignement fondamental, nous constatons que les crédits pour la modernisation du matériel informatique font défaut. Le collège des bourgmestre et échevins a des différends avec le ministère de l'Éducation nationale en ce qui concerne la prise en charge de ces coûts. Abstraction du fait que d'autres communes mettent à disposition le matériel adéquat, ce conflit ne devrait être réglé sur le dos des élèves. Ils risquent d'être distancés et doivent rattraper ce retard au moment du changement à l'enseignement secondaire. Surtout dans un monde digitalisé, nous ne saurions accepter que nos enfants soient désavantagés. Nous proposons donc d'inscrire les crédits nécessaires pour le financement du matériel informatique et de solliciter le remboursement par l'État si la Commune obtient gain de cause.

Nous avons également du mal à digérer les 2 millions € pour le réaménagement de la piscine scolaire, alors que cette installation a été construite il y a tout juste 12 ans. On aurait pu financer une multitude d'autres choses avec cet argent. Nous ne saurions comprendre pourquoi personne ne saurait être responsabilisé dans ce dossier.

On constate que le budget ne contient pas beaucoup de projets nouveaux. Il incombe en 2019 à réaliser les projets approuvés et/ou entamés, tels que le parc avec aires de jeux « Um Paesch » à Hautcharage, les logements pour étudiants à Bascharage, le renouvellement de la « Rue Théophile Aubart » ainsi que la construction de l'école à Clemency. S'y ajoute encore le nouvel éclairage pour le terrain de football (Clemency), le southome (Clemency), le réaménagement du « Bd. J.F. Kennedy » (Bascharage), le réaménagement des cours d'école « Op Acker » ainsi que le centre sociétair à Linger. Tous ces projets ont leur raison d'être et nous les soutenons en conséquence.

Nous notons également que le centre de recyclage sera équipé d'une climatisation, alors que ce bâtiment nous a été présenté comme projet modèle en matière d'écologie. Cet aménagement ne sert guère d'empreinte écologique.

Aussi avons-nous remarqué qu'aucun crédit n'a été inscrit pour l'organisation « Capitale européenne – Esch 2022 », alors que nous étions d'avis que le collège des bourgmestre et échevins aurait plutôt un préjugé favorable pour une participation. Notre parti serait disposé à inscrire un crédit afférent au budget.

Comme vous le savez, notre priorité se concentre sur le projet pour la construction d'une nouvelle école préscolaire et précoce avec maison relais intégrée à Bascharage. Nous sommes également conscients qu'il faut d'abord libérer les terrains du HALL 75 et de la caserne des sapeurs-pompiers. Cela nous dure cependant trop longtemps. Depuis des années, notre conseil discute sur le manque de capacités dans ce domaine et si la réalisation du projet se retarde encore de quelques années, nous nous demandons s'il ne serait pas judicieux de trouver une solution temporaire sur le site de l'école du centre, qui dispose encore de salles de classe libres. Il n'est pas normal que l'ancienne commune de Bascharage avec quelque 8.000 habitants ne dispose que d'une seule classe pour le précoce, alors que

l'enseignement préscolaire compte 10 unités. Nous rappelons encore une fois l'importance de l'enseignement précoce, surtout dans le domaine de l'intégration et de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise pour le passage des enfants dans les cycles réguliers de l'enseignement fondamental. Cette priorité absolue n'est pas reprise au budget 2019.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : Je veux également remercier Monsieur Claude Freichel et tous les acteurs ayant participé à l'élaboration du budget.

Nous constatons une hausse des recettes due en partie à une adaptation des taxes et redevances communales et d'une augmentation de l'impôt commercial, alors que nous avons déjà fait remarquer l'année dernière que la Commune ne saurait éviter une adaptation tarifaire en 2019 ou 2020. Nous sommes d'avis que les adaptations sont justifiées et nécessaires, sans oublier que la dotation de l'État enregistre également une hausse de 1,8 million € par rapport à l'année écoulée.

En plus, le DP estime qu'une commune comme Käerjeng, laquelle a su réaliser, par le biais de la fusion, de nouvelles structures modernes, devra également procéder à un renforcement de ses ressources humaines pour garantir un service performant aux citoyens.

Le budget extraordinaire comprend un ensemble de projets qui trouvent l'assentiment du DP, pour ne citer que le southome à Clemency, les boxes à vélos, le parc avec aires de jeux au centre de Hautcharage, le projet pour le réaménagement du « Bommertbösch » ainsi que le réaménagement des cours d'école « Op Acker ».

Nous nous félicitons également de l'inscription du crédit de démarrage pour la future école préscolaire avec maison relais intégrée à Bascharage, un projet de fusion de priorité absolue et devant se réaliser sur le site du HALL75. Nous espérons que le projet se concrétise en 2019, afin que nous puissions passer aux projets de fusion subventionnables de la priorité 2.

Le projet pour la construction d'une nouvelle mairie, faisant partie du programme de fusion, trouve également notre appui. Une centralisation de nos services serait un atout aussi bien pour les citoyens que pour le personnel.

De plus, nous serions heureux, si la majorité politique se préoccupait de la thématique de la mise en place d'un service « Ruffbus ». Nous aurions également souhaité que des crédits afférents aient été inscrits au budget pour la mise en place de matériel informatique performant, revendiqué par les acteurs de l'enseignement fondamental.

Le DP donne son aval au budget 2019.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : Je veux d'abord remercier, au nom du CSV le personnel communal et avant tout Monsieur Claude Freichel pour leur engagement durant les dernières semaines en vue de l'élaboration du présent document.

Sept années ont passé depuis la fusion de communes. La majorité du CSV et déi gréng reste particulièrement attentive à mettre en œuvre, pas à pas, leur concept « Käerjeng 2020 ». À côté des projets de la fusion, qui en grande partie, sont achevés, la majorité politique a décidé de continuer à investir et d'élaborer de nouveaux projets en vue d'une amélioration continue de la qualité de vie des citoyens.

Nous continuons à investir dans le génie civil, c'est-à-dire dans les infrastructures routières et souterraines – canalisation, conduite d'eau, de gaz et de communication. En 2019, nous aménagerons les rues « Jean-Pierre Thiry », « Nicolas Roth » et « Eugène Mouschand » à Hautcharage, « Fingig » à Clemency, « Théophile Aubart », « Belair » et J.F. Kennedy » à Bascharage. Ce dernier projet nous met face à un véritable défi, sachant que ce chantier

combinera la construction d'un nouveau parking à plusieurs niveaux à la gare de Bascharage et l'abaissement de la chaussée menant vers Sanem. Comme le projet du contournement de Bascharage vient d'être approuvé par la chambre des députés et que le projet d'exécution est en cours d'élaboration, ce chantier devrait démarrer fin 2019, si tout va bien.

Durant l'année 2019 seront réalisés les projets : aménagement du scoutisme à Clemency, parc avec aires de jeux « Um Paesch » à Hautcharage (le chantier devrait se terminer au printemps, un lieu de rencontre pour tout âge confondu), logements pour étudiants à Bascharage, maison de soins et structure d'accueil pour réfugiés « OpAker », extension de l'atelier communal « Op Zaemer », modernisation des équipements techniques, nouvel éclairage au terrain de football à Clemency et d'autres investissements pour bassins de rétention et stations d'épuration par le biais des syndicats SIACH et SIDERO.

La majorité s'est en outre investie sur l'intégration des nouvelles structures dans les différentes localités – réaménagement du centre de Clemency avec le « Kéinziger Treff » et la nouvelle école préscolaire avec maison relais intégrée sur l'ancien site du HALL 75. Sont en outre prévus à la réalisation jusqu'en 2023 : une nouvelle aire de jeux au lieu-dit « Op Acker » à Bascharage, le renouvellement des infrastructures au « Bommerbösch », la rénovation du centre sociétair à Liinger, le réaménagement du « Bd. J.F. Kennedy » à Bascharage et la « Léngerstrooss », un projet à réaliser ensemble avec l'Administration des Ponts & Chaussées.

La coalition CSV – déi gréng prévoit donc d'investir quelque 60 millions € dans les prochaines 5 années.

La situation financière de notre Commune reste toujours saine. L'endettement par tête d'habitant est le plus bas depuis une vingtaine d'années. Fin 2019, notre dette globale s'élèvera à quelque 7 millions €, ce qui démontre que nous avons mené une politique judicieuse durant les dernières années et elle le restera également à l'avenir. En fin de période législative, l'endettement de notre commune se limitera à quelque 2 millions €, nous permettant à long terme de contracter un nouvel emprunt, si nécessaire.

Alors qu'en 2014, le taux de couverture de nos services communaux offerts était encore assuré, tel n'est plus le cas depuis l'année 2017. Cette divergence est surtout due à l'évolution de la masse salariale (+ 10 %) et à une augmentation du prix de revient de l'eau (+ 25 %). Nous ne saurons donc éviter une adaptation de nos tarifs selon le principe du pollueur – payeur et de la prise en charge des coûts induits. Personnellement, je suis d'avis qu'il faudrait adapter les tarifs annuellement pour que les consommateurs ne soient pas trop grevés d'un seul coup. Nous sommes tenus d'agir dans un délai convenable pour assurer l'équilibre budgétaire dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets.

Nous maîtrisons nos dépenses ordinaires, malgré un renforcement de l'effectif de nos ressources humaines de 10 unités, pour répondre aux besoins de nos services et pour faire front à la croissance de notre commune.

Pour l'instant, nous ne connaissons malheureusement pas encore l'impact des décisions gouvernementales en matière de gratuité des structures d'accueil et d'école de musique, de la réforme de l'impôt foncier et des frais de fonctionnement du CGDIS sur nos finances communales. J'espère que ces décisions ne grèveront pas trop nos budgets des années à venir, autrement nous aurons de sérieux problèmes à réaliser notre programme d'investissement sans recours à un nouvel emprunt. Il existe un besoin réel de clarification en la matière.

Nous restons toujours très actifs dans le domaine social et réaliserons divers projets ensemble avec le SNHBM et le Fonds de Logement. Le lotissement sur le site de l'ancien

terrain de football est en cours d'exécution et nous espérons que le projet à Linger passera rapidement les procédures administratives. Ainsi, nous saurons créer dans les prochaines années quelque 70 logements à caractère social.

Nous sommes toujours à la recherche de logements, qui après acquisitions seront loués à des prix raisonnables ou mis à disposition pour l'hébergement de réfugiés. Il est d'autre part prévu par la loi que les projets de lotissement d'envergure intègrent un certain nombre de logements à prix abordable.

Notre capacité de financement annuelle se chiffre à quelque 12 millions €, ce qui signifie que tous les projets planifiés par la majorité sont financièrement assurés.

« Käerjeng 2020 » sera conséquemment mis en œuvre et le concept « Käerjeng 2030 » est en élaboration. Les questions qui nous préoccupent se réfèrent en outre au centre de Bascharage, à la mairie et le futur projet d'un centre d'intervention régional pour les services de secours et de la police des communes de Käerjeng et de Pétange.

Le programme d'investissement de la commune de Käerjeng est ambitieux jusqu'en 2023 et la coalition CSV – déi gréng reste décidé de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain des citoyens de notre commune. Le programme de la coalition sera transposé en toute conséquence.

Dans ce sens, la fraction du CSV votera unanimement le budget 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je dois m'étendre encore une fois sur différents points soulevés par les orateurs précédents. Il semble avoir unanimité au sujet de notre politique de stratégie prospective dans l'intérêt des citoyens de la commune de Käerjeng. En tout cas, il n'y a pas eu de critique à l'encontre de la façon dont nous dirigeons la commune. Cela confirme que nous sommes sur la bonne voie.

Nous vous avons présenté le programme complet des investissements projetés pour les cinq années à venir. Compte tenu des capacités financières et des ressources humaines, la mise en œuvre des projets s'étirera jusqu'en 2023.

Une commune doit à la fois disposer d'une situation financière saine et se doter des capacités suffisantes en ressources humaines pour satisfaire aux exigences toujours croissantes. Cela a évidemment une influence à moyen et à long terme sur le budget ordinaire. On doit accepter ce fait si on veut garantir des services performants aux citoyens.

Je ne suis pas l'accord avec l'affirmation que la croissance de l'excédent budgétaire au service ordinaire est due à la réforme des finances communales. Je reste d'avis que Käerjeng est plutôt mal placée par rapport aux autres communes. L'augmentation des recettes est exclusivement due à la bonne conjoncture. La même situation économique, sans réforme des finances communales, nous aurait généré des recettes supplémentaires. Bien que je me félicite également de la croissance des recettes ordinaires, cet argent suffit uniquement au financement des nouvelles missions et compétences communales. Dans les domaines de l'enseignement et de l'encadrement des enfants, les dépenses augmentent continuellement d'année en année. La réforme des services de secours nous apportera également des coûts supplémentaires dans le futur. D'un côté, nous comptabilisons des recettes plus élevées, alors que de l'autre côté nous nous voyons confrontés à une hausse des dépenses. Nous ne savons non plus quelle influence auront les récentes annonces de l'accord gouvernemental sur notre budget.

Nos recettes ordinaires augmentent également en raison des adaptations tarifaires des services communaux. Cela est en effet essentiel si on veut garder le budget en équilibre. Les

nouvelles redevances communales ne sont pas arbitraires, mais il faut de temps en temps les adapter au coût réel des services offerts.

Nous sommes bien conscients de la hausse sensible dans le domaine de l'eau, cependant l'élaboration du nouveau mode de calcul nous a pris beaucoup de temps. La dernière adaptation des tarifs remonte à 10 ans. Pour ce qui est du traitement des déchets, la dernière hausse a eu lieu en 2013. Pour éviter de telles répercussions dramatiques dans le futur, nous avons pris la décision de les adapter au plus tard tous les deux ans.

Au sujet de la climatisation de l'EcoCenter, je tiens à préciser que seuls les locaux administratifs seront équipés d'une telle installation puisque cette partie du bâtiment s'échauffe fortement en période estivale.

Nous n'avons pas encore inscrit de crédit pour la « Capitale européenne Esch 2022 » pour la simple raison qu'il nous manque encore les données fiables. Notre service des relations publiques se penche déjà sur ce dossier, sans conséquence sur le budget 2019.

Il a également été critiqué qu'aucun crédit n'ait été prévu pour la modernisation de l'équipement informatique de l'enseignement fondamental. Je pense qu'il faudra mener une discussion de fond si l'acquisition, l'entretien et la sécurité de l'informatique font partie de la compétence communale ou de celle de l'État. Nous allons cependant essayer de mener une discussion constructive avec le ministre de l'Éducation nationale. En attendant, nos élèves ne sont pas privés de l'outil informatique. Je rappelle que nos écoles sont équipées de 130 ordinateurs. À l'heure actuelle, il n'existe pas de directive ministérielle fixant les besoins réels en équipement informatique, alors que toutes les communes devraient disposer des mêmes moyens pour que les écoliers puissent obtenir une formation identique. Suivant les revendications du personnel enseignant, cet investissement nous coûterait quelque 700.000 €. Nous ne sommes cependant pas disposés à mettre à disposition à chaque élève un ordinateur.

Le seul désaccord fondamental entre la majorité et l'opposition constitue le projet pour la construction d'une école précoce à Bascharage. Un tel projet n'est pas prévu durant la période législative en cours. Nous pourrions, toutefois le moment venu, envisager l'implantation d'une école précoce sur le site hébergeant actuellement la caserne des sapeurs-pompiers, projet qui ne pourrait cependant être réalisé après que l'État ait construit un nouveau centre d'intervention régional pour les unités de Käerjeng et de Pétange. Depuis bien une année, nous n'avons plus reçu de nouvelle dans ce dossier.

En outre, il n'est pas prévu, dans la période législative en cours, d'entamer la construction d'une nouvelle mairie. Il incombe tout d'abord d'évaluer les diverses possibilités de sites. Une planification concrète serait envisageable au plus tôt en fin de période législative.

Le collège des bourgmestres et échevins ne saurait avancer ces investissements dans le temps puisqu'avec les projets présentés actuellement, notre capacité financière touche à ses limites. Le seul projet « Aménagement du Bd. J.F. Kennedy » nous revient entre 4,5 et 5 millions €, et nous ne savons pas encore concrètement ce que nous devons investir dans les stations d'épuration durant les prochaines cinq années.

Nous avons bien le contrôle de notre budget ordinaire, grâce à une augmentation des ressources humaines bien réfléchie et une adaptation des taxes et redevances. Le plan pluriannuel reprend tous les projets importants que nous allons réaliser durant la période législative en cours. La salle des fêtes à Clemency et l'école préscolaire avec maison relais intégrée à Bascharage représentent les deux joyaux dans le domaine des constructions nouvelles, alors que nous continuerons à investir substantiellement dans le génie civil (aménagement de rues et infrastructures souterraines). Nous espérons que la conjoncture favorable persiste, dans le cas contraire, nous disposerions toujours d'une marche de

manœuvre suffisante pour surmonter une période de stagnation économique. Le présent programme d'investissement sera réalisé et si un emprunt était nécessaire, nous pourrions toujours recourir à ce moyen, grâce à notre situation financière saine. Les derniers emprunts remontent aux années 2005 et 2006, contractés à l'occasion de la construction du centre scolaire et sportif « Op Acker ». En cas de réalisation d'un projet intergénérationnel, nous n'hésiterions pas à recourir au moyen d'un emprunt pour son financement.

J'ai bon espoir que nous allons réaliser jusqu'en mai 2023 tous nos projets et d'avoir mis sur pieds le concept « Käerjeng 2030 ». Ainsi, je termine mon analyse et remercie le porte-parole des partis pour leur prise de position. Le LSAP souhaite encore soumettre un amendement.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Parmi deux des quatre points, nous avons cru entendre que la majorité ne soutiendrait pas l'inscription de crédit supplémentaire. Au sujet de « Capitale européenne - Esch 2022 », nous partons de l'idée qu'un crédit afférent sera inscrit au moment, où la commune dispose des données requises. Reste encore la proposition d'engager une personne pour coordonner entre l'enseignement, la maison relais, l'école de musique et les clubs sportifs.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le problème consiste dans le fait qu'elle ne disposerait d'aucun pouvoir du fait que toute base légale fait défaut. La collaboration entre l'enseignement et les maisons relais est uniquement fondée sur la bonne volonté des acteurs concernés.

Tableau récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2018		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	40.508.297,88	3.476.212,25
Total des dépenses	32.087.051,78	18.761.552,40
Boni propre à l'exercice	8.421.246,10	
Mali propre à l'exercice		15.285.340,15
Boni du compte 2017	16.413.122,45	
Mali du compte 2017		
Boni général	24.834.368,55	
Mali général		15.285.340,15
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 15.285.340,15	+ 15.285.340,15
Boni présumé fin 2018	9.549.028,40	
Mali présumé fin 2018		

Budget rectifié 2018: Approbation par 9 voix (CSV, déi gréng) contre 6 (LSAP, DP).

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2019		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	42.871.309,00	4.988.180,46
Total des dépenses	34.651.602,07	15.737.659,12
Boni propre à l'exercice	8.219.706,93	
Mali propre à l'exercice		10.749.478,66
Boni présumé fin 2018	9.549.028,40	
Mali présumé fin 2018		
Boni général	17.768.735,33	
Mali général		10.749.478,66
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 10.749.478,66	+ 10.749.478,66
Boni définitif	7.019.256,67	
Mali définitif		

Budget 2019: Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) contre 5 (LSAP).

Point 3) Plan de gestion annuel 2019 des forêts communales.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le plan de gestion annuel pour l'année 2019 vous est présenté par le préposé forestier, Monsieur Marc Gengler.

Monsieur Marc GENGLER (Préposé forestier) : En résumé, le total des dépenses s'élève à 320.700 €. En contrepartie, les recettes se chiffrent à 160.000 €.

Dans le domaine de la gestion durable de la nature, nous avons prévu un montant de 2.000 € pour l'élimination de la berce du Caucase ainsi que la mise en place et l'entretien d'hôtels pour insectes. 1.000 € sont réservés pour l'évacuation des déchets et 9.000 € pour la désignation et l'entretien de biotopes.

La véritable foresterie se chiffre à 98.700 €, alors que la vente de bois est budgétisée avec 150.000 €. L'entretien des infrastructures et des chemins forestiers revient à 21.000 €. Au lieu-dit « Seiften », il sera procédé à la cueillette de semences de chêne (2.000 €). Sur le plan des travaux de culture sont prévus des projets de régénérations naturelles pour 14.000 €.

Au volet de la faune sont prévus des travaux de protection en faveur des chats sauvages. En tant que mesure préventive, nous allons combattre le processionnaire du chêne. La location de la chasse nous apporte quelque 10.000 €.

22.000 € sont prévus dans la rubrique « Sensibilisation et information », alors que l'accent principal est mis sur les excursions des classes de l'enseignement fondamental.

Sur le mur antibruit, aux abords de la zone d'activités économiques Robert Steichen sera aménagé un escalier permettant le passage à pied par les cités « Bommelscheuer » et « Kauligwies ». Il sera également procédé à des travaux d'entretien des équipements de loisirs. Le total de la dépense s'élève à 13.000 €.

52.000 € sont prévus sous la rubrique « logistique » pour l'acquisition et l'entretien d'outils, 10.000 € pour le renforcement des services de régie communale et 70.000 € pour les frais du personnel.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Quel est l'état actuel de nos propriétés boisées après la longue sécheresse estivale ? Qu'en est-il de la problématique des processionnaires de chêne respectivement des scolytes ?

Monsieur Marc GENGLER (Préposé forestier) : Il est encore trop tôt pour dresser un bilan d'évaluation globale. Il est sûr et certain que les forêts ont beaucoup souffert. L'impact exact de l'été sec sur la flore ne pourra être évalué que dans quelques années.

Le scolyte est assez rare puisque nous ne disposons que peu de forêts de conifères. En raison de la sécheresse, les conifères n'ont pas pu se défendre contre les scolytes de sorte qu'ils apparaîtront en nombre plus important dans les années à venir. Les processionnaires de chêne ne peuvent être combattus qu'avec succès dans sa phase de chenille.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : D'où proviennent les processionnaires de chêne ?

Monsieur Marc GENGLER (Préposé forestier) : Le processionnaire de chêne est un papillon, qui de par l'évolution climatique, s'est rapidement répandu du sud de l'Europe vers le nord. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais son ampleur a nettement évolué. Malheureusement, nos hivers ne sont pas assez froids pour anéantir la population des processionnaires de chêne.

Approbaton unanime.

Point 4) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 : Approbaton du projet 201005 relatif à la mise en état ordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Au programme ordinaire relatif à la mise en état de la voirie rurale, nous proposons une application d'enrobés et d'enduisage du chemin au lieu-dit « Mourwiss » à Fingig, sur une longueur de 350 mètres. Le coût des travaux s'élève à 40.000 €.

Approbaton unanime.

Point 5) Voirie rurale – 4/411/221313/19001 : Approbation du projet 201002 relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Au programme extraordinaire relatif à la mise en état de la voirie rurale, nous proposons l'empierrement des chemins « Lumbierg » et « Buruecht » à Clemency, sur une longueur de 550.000 €, avec devis s'élevant à 85.000 €.

Approbation unanime.

Point 6) Redevances relatives à la confection d'un raccordement à la conduite d'eau, article 1/630/169100/99001 – modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme la dernière adaptation des tarifs remonte à six années, nous proposons une augmentation linéaire de 15 %, équivalent l'évolution du coût de la main-d'œuvre pour la même période.

Approbation unanime.

Point 7) Taxes de chancellerie, articles 2/120/707250/99001, 2/130/707220/99001 et 2/130/707250/99001 – modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : D'une part, nous proposons d'abroger différentes taxes de chancellerie, notamment celles en rapport avec les demandes de cartes d'identité et de passeports. Les citoyens doivent déjà payer une redevance à l'État et ils ne peuvent que difficilement comprendre qu'ils doivent encore payer une taxe de chancellerie à la commune. D'autre part, nous suggérons d'introduire des taxes en matière d'autorisation de bâtir. La taxe actuelle de 25 € est disproportionnée par rapport à la charge de travail, raison pour laquelle nous proposons de maintenir les 25 € pour les autorisations de construire à faible envergure (extension, transformation, abris de jardin) et d'augmenter la taxe à 250 € pour les maisons unifamiliales respectivement à 750 € pour les immeubles à plusieurs logements. Les taxes en relation avec les raccordements aux réseaux d'eau et de canalisation, les procédures commodo de la classe 2 et les arrêts de fermeture de chantier augmentent modestement.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je suppose que les 25 € sont également valables pour l'autorisation d'une gloriette et similaire ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : la taxe reste inchangée pour ce genre d'autorisation.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : Est-ce qu'il existe une justification pour ces augmentations considérables?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'ancienne taxe de 25 € n'était simplement pas en relation avec la charge de travail administrative.

Approbation unanime.

Point 8) Taxes et redevances pour la participation aux foires et marchés – introduction d'une caution pour stand de kermesse.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins propose d'introduire une caution dans le cadre des kermesses.

Monsieur Bern BIRSENS (Service des relations publiques) : Les manèges des forains doivent être réceptionnés par l'Inspection du Travail et des Mines. Dans le passé, la commune était souvent confrontée au fait que les forains ne respectaient pas les rendez-vous fixés, de sorte que la commune a dû payer les frais occasionnés à l'Inspection du Travail et des Mines. Ainsi se justifie l'introduction d'une caution de 250 €.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous sommes d'accord avec l'argumentaire et proposons de définir les critères selon lesquels la caution sera remboursée.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous allons adapter le règlement en conséquence.

Approbation unanime.

Point 9) Taxes et redevances en matière de cimetières, articles 2/626/706200/99001, 2/626/706200/99002, 2/626/708216/99001, 2/626/741000/99002 – modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En matière de taxes et redevances en relation avec nos cimetières, le collège des bourgmestre et échevins propose un ajustement de 15 à 20 %, à l'exception du renouvellement de concession pour colombarie, augmentant de 50 à 175 €, pour une durée de 30 ans.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Est-ce que les familles concernées sont informées en fin d'échéance de la concession ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans la mesure où notre état civil est en connaissance des coordonnées des membres de la famille, ils sont informés par écrit.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Comme les augmentations ne sont pas aussi importantes, nous donnons notre aval à la présente.

Approbation unanime.

Point 10) Tarifs pour l'utilisation des centres culturels, salles, cours d'école et places, article 2/831/708213/99001 – modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Bern Birsens du service des relations publiques vous présente les diverses modifications.

Monsieur Bern BIRSENS (Service des relations publiques) : Une première modification consiste dans l'introduction d'un tarif de location pour les sociétés professionnelles ayant leur siège dans la commune. De plus, nous proposons un ajustement du tarif de 150 à 250 € pour le « centre sociétaire » à Linger et la salle des fêtes à Clemency, lorsque ces derniers sont loués par des personnes privées ayant leur domicile sur le territoire de la commune. Par contre, le prix de location de la salle des fêtes à Fingig de par sa surface reste inchangé.

Nous proposons en outre, un tarif journalier de 100 € pour l'utilisation des installations de cuisine au « Käerjenger Treff », ce en raison du coûteux en temps pour le nettoyage selon les règles de l'art en matière d'hygiène. Nous voulons finalement introduire un tarif de nuit de 40 € par heure, applicable après 23 heures, en tant que participation aux frais du personnel (concierge).

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous restons d'avis que nous sommes une des seules communes du Luxembourg qui facture une location de salle aux clubs locaux. S'y ajoute encore une redevance pour la location de la cuisine au « Käerjenger Treff ». Nous pouvons cependant comprendre que les heures supplémentaires des concierges soient prises en compte. Comment sera facturé ce tarif de nuit ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En principe le hall est à libérer pour 23 heures. Il faut cependant distinguer clairement entre les activités régulières des clubs et les organisations de soirées (partys, etc...). La Commune n'exige aucun loyer pour les activités normales, à moins qu'ils ne s'agissent de manifestations organisées dans un but lucratif.

Monsieur Bern BIRSENS (Service des relations publiques) : Seul dans 31% des cas, les clubs locaux ont dû payer une location. Aucun tarif n'est exigé pour les assemblées générales.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Nous exigeons une location pour l'utilisation de la cuisine, alors que les clubs sont forcés de la nettoyer.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : On devrait peut-être clairement définir les conditions dans lesquelles une location sera exigée. Est-ce que cela vaut également pour la simple utilisation d'un barbecue ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je propose de rayer le tarif pour l'utilisation de la cuisine du présent règlement pour le reconsidérer encore une fois.

Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) contre 5 (LSAP).

Point 11) Tarifs pour la location de matériel divers aux associations et clubs locaux, article 2/831/708220/99001 – modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : À ce sujet, nous proposons une seule modification.

Monsieur Bern BIRSENS (Service des relations publiques) : Il est prévu d'augmenter le tarif pour la location de la porcelaine et des couverts de 10 à 20 € par unité de 40 pièces. Malheureusement, nous avons dû constater à plusieurs reprises que la porcelaine et les couverts nous ont été retournés dans un état sale.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous devons faire attention au fait que l'usage de la vaisselle en plastique ne revient pas moins cher aux clubs. De ce point de vue, il serait plus judicieux d'introduire une caution au lieu d'un tarif de location.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En raison des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du pacte climat, nous allons de toute façon interdire tout usage de vaisselle en plastique. Je trouve cependant inacceptable que la vaisselle nous ait souvent été retournée dans un état sale. Le tarif ne couvre de toute façon qu'une partie des frais en relation avec la mise à disposition du matériel.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : On devrait directement demander des comptes aux responsables des clubs lorsque ces derniers ne respectent pas les engagements.

Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) contre 5 (LSAP).

Point 12) Repas sur roues – 2/220/706060/99001 – adaptation du prix du repas sur roues à partir du 1^{er} janvier 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Par courrier du 19 novembre 2018, l'établissement public SERVIOR nous a informés que, suite à l'adaptation indiciaire du 1^{er} août 2018, le prix du repas augmente de 10,14 à 10,39 € et la livraison de 3,83 à 3,93 €. Nous proposons donc également d'adapter notre tarif à partir du 1^{er} janvier 2019. Le coût du repas sera fixé à 10,39 €, alors que les frais de livraison sont, comme dans le passé, à charge de la commune.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : À l'heure actuelle, la production et la livraison du repas sur roues proviennent de la filiale d'Esch-sur-Alzette. Lorsque la nouvelle maison des soins ouvre ses portes à Bascharage, on pourrait peut-être demander SERVIOR de déplacer sa production sur ce site, ce qui permettrait éventuellement à faire baisser le coût de la livraison.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La nouvelle maison des soins n'ouvrira ses portes pas avant 2021. Nous pourrions évidemment le moment venu leur poser la question.

Approbaton unanime.

Point 13) Fixation de cautions – modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins propose d'augmenter la caution pour la réfection des trottoirs et des voies publiques de 2.500 à 3.000 €, afin d'éviter que le maître d'ouvrage préfère nous laisser la caution au lieu de procéder à l'aménagement requis.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Cette attitude à procéder n'est pas sérieuse. Le même phénomène se répète pour la mise à disposition des colonnes mobiles de prise d'eau.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : C'est exactement la raison pour laquelle nous avons relevé la caution de la colonne mobile de prise d'eau de 300 à 1.000 €.

Approbaton unanime.

Point 14) Subventions aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables - Art.3/590/648120/99002 P – modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le présent point avait, en raison d'une erreur, été retiré de l'ordre du jour de la dernière séance.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : En 2013, notre commune a signé avec l'Etat le Pacte Climat avec échéance au 31 décembre 2020. Le premier audit se faisait en 2015 et notre commune se voyait attribuer du premier coup la deuxième meilleure certification, après avoir réalisé plus de 50% des points fixés au catalogue des mesures. À partir de ce moment, la commune de Käerjeng obtient annuellement une participation financière d'environ 200.000 € pour prendre de nouvelles mesures en vue de la réduction des émissions en CO2.

Pour l'évaluation des émissions de dioxyde de carbone, il faut à la fois tenir compte des consommations annuelles en énergie des bâtiments communaux et du parc automobile et dans les investissements des citoyens dans l'assainissement énergétiques de leurs maisons et des énergies renouvelables. Dans ce cadre le conseil communal a adopté en date du 19 février 2016 un catalogue de subventions aux particuliers pour mesures prises, valable jusqu'au 31 décembre 2018, pour être de nouveau thématiqué à ce moment-là, ce que nous faisons aujourd'hui.

Le collège des bourgmestre et échevins propose une prorogation dudit règlement jusqu'au 31 décembre 2021 avec une adaptation de certains taux respectivement un plafonnement. Jusqu'à présent, nous avons pu allouer 65 % du crédit annuel à nos citoyens, ce qui nous laisse encore une marge de progression.

À côté des subventions, nous misons également sur la sensibilisation par dépliants, réunions d'information et autres activités. Le terme de « Käerjeng goes Solar » vous devrait être bien connu. Tout investissement dans une installation photovoltaïque est subventionné à raison de 50 % du subside étatique. Jusqu'à présent les installations thermiques solaires ont été subventionnées avec 35 % et nous proposons de rehausser ce taux à 50 %, indépendamment du fait qu'elles servent uniquement au réchauffement de l'eau et/ ou comme chauffage. Toutes ces installations contribuent à la fois à une réduction de la consommation en énergie fossile et des émissions en CO2.

L'année passée, l'État a complété son catalogue des subventions de certaines aides spécifiques, lesquelles nous voulons transposer dans notre règlement. Une aide spéciale est accordée pour tout remplacement de chaudière contribuant à une amélioration du système de chauffage respectivement pour le couplage à un chauffage de bois ou à une pompe thermique. La même chose vaut pour les travaux d'assainissement énergétiques de maisons existantes. Basé sur LENOZ („Lëtzebuenger Nohaltegkeets Zertifizierung“), l'Etat accorde un bonus écologique pour l'emploi de matériaux durables, par exemple pour l'utilisation de la fibre de bois au lieu du polystyrène. Ce bonus fera dorénavant également partie du catalogue communal avec un maximum de 5.000 € pour l'isolation des murs extérieurs, des dalles et des toitures.

Il nous tient également à cœur de motiver les propriétaires des maisons multifamiliales à procéder à des travaux d'assainissement énergétiques contribuant ainsi à un abaissement des frais de chauffage des locataires ainsi qu'à une amélioration de leur qualité de vie. Le plafond pour ce type d'immeuble est fixé à 10.000 €.

Le règlement modifié dans le cadre du Pacte Climat sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2021. Si, par la suite, le Pacte Climat avec le catalogue de subventions étatiques était prorogé, nous allons à nouveau aborder ce sujet. Nous espérons que le conseil communal donne son aval à la présente.

Approbation unanime.

Point 15) Demande pour ester en justice en matière d'autorisation à bâtir dans la « Rue du Bois » à Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans le cadre d'un projet de construction à Bascharage dans la « Rue des Bois », la Commune a un litige avec le maître d'ouvrage qui risque d'entraîner une procédure judiciaire. Notre architecte, Madame Carole Juttel, vous explique le dossier.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : L'autorisation pour la démolition d'une maison unifamiliale et la construction d'une maison à trois unités a été accordée en juillet 2017. Conformément à notre règlement des bâtisses, le sous-sol doit être construit en cuve étanche, l'usage d'une pompe de drainage n'étant pas autorisé.

Puisque les riverains se sont plaints d'une infestation de rats, nous avons procédé à une descente sur les lieux en novembre 2017 et nous avons pu constater que l'ancienne maison avait été démolie et que le chantier pour la construction de l'immeuble à trois unités n'avait pas encore démarré. Nous avons donc incité le maître d'ouvrage à entamer le plus vite possible les travaux. Lors d'une deuxième visite au mois d'août 2018, nous avons dû constater que le maître d'ouvrage ne s'est pas conformé aux conditions fixées dans l'autorisation de construire, le sous-sol n'était pas étanche et une pompe était en train d'évacuer les eaux souterraines.

Le chantier a été fermé en conséquence. Suites à diverses entrevues avec le constructeur, les architectes et les ingénieurs, nous devons dû conclure que le maître de l'ouvrage se montre incompréhensif et incorrigible de sorte qu'une action judiciaire est fort probable.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce sont justement de telles expériences qui nous incitent à engager un deuxième architecte pour garantir une surveillance régulière des chantiers et d'intervenir le cas échéant. Dans le présent cas, nous sollicitons l'accord du conseil communal permettant au collège échevinal de lancer une procédure judiciaire au cas ou le maître d'ouvrage reste intransigeant.

Approbation unanime.

Point 16) Projet d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharage, introduit par Luxplan S.A., L-8303 Capellen, pour le compte de Felix Giorgetti Sàrl – Approbation provisoire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le projet d'aménagement particulier concerne la première phase du lotissement « am Leem », situé entre l' « Avenue de Luxembourg » et la « Rue des Prés ».

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Le projet est entré en procédure le 17 août 2018. Aucune réclamation n'a été introduite et l'avis de la cellule d'évaluation auprès du ministère de l'Intérieur nous est parvenu le 5 octobre dernier.

Le lotissement sera aménagé en « zone 30 km/h », comprenant des trottoirs, des ilots avec arbustes pour apaiser la circulation ainsi qu'une aire de rebroussement à sa fin, et pouvant éventuellement servir d'accès à un futur quartier.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Combien de maisons y seront construites ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Le projet prévoit 20 maisons unifamiliales et 4 immeubles à 4 unités.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Qu'en est-il des places de stationnement ? Il n'y a pas d'aire de jeux dans tout le quartier et le projet n'en prévoit non plus.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Comme nous nous trouvons dans une « zone 30 km/h », le stationnement des voitures le long de la chaussée est permis. 5 autres places sont aménagées à la hauteur de l'aire de rebroussement.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Si je me rappelle bien, l'aménagement d'une aire de jeux est prévu dans la « Rue des Prés ».

Conseiller Jean-Marie BRUCH (CSV) : Combien de places de stationnement sont prévues par unité de logement ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Conformément aux dispositions en vigueur, les maisons unifamiliales doivent disposer d'au moins une place de garage, ainsi qu'une à l'extérieur. Pour les maisons multifamiliales, 1,5 place par unité de logement est obligatoire.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Comment sont évacuées les eaux de surfaces ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Le lotissement sera équipé d'un système de séparation, les eaux de surface sont évacuées séparément vers la « Rue des Prés »

Approbation unanime.

Point 17) Modification temporaire de l'organisation scolaire – classe de neige.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme chaque année, le conseil communal est appelé à donner son aval à une modification temporaire de l'organisation scolaire en raison de la « Classe Neige » ayant lieu du 27 janvier au 2 février 2019.

Approbation unanime.

Point 18) Budget ordinaire 2018 – Approbation d'un don dans le cadre des « Semaines loisirs ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans le cadre du contrôle des comptes de l'exercice 2016, le service du contrôle de la comptabilité des communes avait fait remarquer que tous les subsides et dons devraient trouver l'aval du conseil communal. Dans le cadre de la fête de clôture des « Semaines loisirs », les enfants participants faisaient la collecte en faveur d'une bonne cause. Cette année la fondation « Kriibskrank Kanner » se voit attribuer un don de 1.400 €.

Approbation unanime.

Point 19) Acte notarié relatif à l'adjudication du 6 novembre 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans le cadre de l'adjudication immobilière publique du 6 novembre dernier, le collège des bourgmestre et échevins a pu acquérir trois lots de parcelles boisées, complétant parfaitement le patrimoine communal. Le coût de la transaction s'élève à 120.000 €. Les parcelles d'une surface totale de 474,40 ares se trouvent en divers endroits à Fingig.

Approbation unanime.

Point 20) Personnel communal : Création d'un poste B1 pour le nouveau Service financier/Recette.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins propose la création d'un poste de fonctionnaire dans le cadre de la réorganisation du service des finances. Pour répondre aux exigences croissantes et pour assurer un remplacement partiel du receveur en cas d'absence, nous proposons la création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, alors qu'après le départ en retraite

d'un fonctionnaire du groupe de traitement C1, ce poste ne sera plus pourvu. Le poste supplémentaire sera donc limité dans le temps.

Approbation unanime.

Point 21) Approbation de titres de recettes.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Conformément à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est appelé à approuver divers titres en matière de recettes provenant de ventes diverses. Il s'agit de ventes de véhicules qui viennent d'être remplacés, d'ancien matériel informatique, de la vente de l'exposition sur la première guerre mondiale à la commune de Clervaux ainsi que de la cession d'un ancien véhicule de service (1981) cédée pour l'euro symbolique à l'amicale des sapeurs-pompiers de Clemency.

Finalement, la commune a reçu des dons résultant de la dissolution d'un club de quilles et du syndicat d'initiative de Käerjeng.

Approbation unanime.

Point 22) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le conseil communal est appelé à donner son aval à quatre règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbation unanime.

Point 23) Commissions consultatives de la commune de Käerjeng – Remplacement d'un membre démissionnaire dans la commission de la jeunesse, du 3^{ème} âge et des loisirs.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le LSAP sollicite par courrier du 28 novembre de procéder au remplacement d'un membre démissionnaire au sein de la commission de la jeunesse, du 3^{ème} âge et des loisirs. Monsieur Luca LINK remplace Madame Stéphanie Salingue.

Approbation unanime.

Point 24) Aménagement communal et développement urbain – Demande de lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 36 rue du X Septembre (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 465/2544) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons encore été saisis d'une nouvelle demande de morcellement de terrain.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Dans la « Rue du X Septembre », une maison doit faire place à deux maisons jumelées. L'autorisation pour le morcellement ne saura cependant se faire qu'après la démolition.

Approbation unanime.

Point 25) Questions et réponses.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : A l'heure actuelle, le chantier dans la « Cité Charles de Gaulle » est source d'agitation. Les camionnettes bloquent la rue et les riverains sont incommodés par l'usage d'un groupe électrogène.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le problème du groupe électrogène nous est bien connu. Suite à notre intervention, il a été enlevé, mais seulement pour une courte durée. La police était sur place à plusieurs reprises et divers riverains ont déposé plainte. Malheureusement, la Commune n'a pas de compétence en la matière.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : La « Rue de la Gare » à Hautcharage se trouve dans un mauvais état.

Lors de la fête de Noël pour crédirentiers au « Käerjenger Treff », les gens se sont plaints de l'acoustique. En plus, les personnes âgées souhaitent l'introduction du service « Ruffbus ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'acoustique du « Käerjenger Treff » sera améliorée pendant les vacances de Carnaval. L'introduction du « Ruffbus » n'est actuellement pas sur notre agenda. Si une collaboration entre les communes avoisinantes s'engage, nous revenons évidemment sur le dossier.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : À côté de la « Cité Jean Christophe » passe une partie du circuit pédestre. À cause des engins de construction, le passage se trouve dans un état délabré. On devrait le fermer.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce chemin mène probablement à travers le chantier et ne peut pas être utilisé pour le moment. Après achèvement du chantier, il devra être réaménagé.

Fin de la séance : 16.45 heures.